## Règlement Intérieur du CD22PJP - Annexe 6-5 : Feuille de Match CFC





GORRY Julien 07809855 HAMON Daniel 0220266

LE DROUMA GUET Eric Oll 17001

LE FOURMIS Laurent 09301906

LE MOAF Wan

MALEGOL

## Feuille de Match





09410415

092076 14

02234088

09103139

02243425

Fédération Française	Pétangue & Jeu Prov	encal - F	FPJP. 13 rue	Trigance, 13002	MARSEILLE			
Ligue Bretagne PJP, 2 rue Jean-Claude Jeg								
Valeur des parties : Tê	te à Tête = 2 p	ts /	Doublet	te = 3 pts /	Triple	ttes = 5 pt	s	
FFPJP - Ligue de Bretagne - Comité 2	22 PJP P	hase Dé	partement	ale 22	Tour	° 1		
Date: le 12/03/2017	Lieu :	22,	200 - PE	ERROS GI	IIREC			
Equipe n°:	Α		В	quipe n° :			8	
Club: PERROS GUIREC			Club: 3	OGON	CES C	LACS	** 4**********************************	
CAPITAINE / COACH	CAPITAINE / COACH							
NOM + Prénom	n° licence	↓ <u> </u>	NOM + Prénom	,		n° licence		
LAISNEY Lionel	022 17037	co	eteclie r	Nicola	٠, ٢	0223435-1	′	
A Composition Eq	uipe A		В	Compositi	on Eq	uipe	В	
NOM + Prénom	n° licence *	n° I	IOM + Prénom			n° licence	*	
MALEGOL Julie	02259016	1 6	TEXIE	R ODICE		017680-12		
MELINO Didier	07700561	2 (6	TELLIGI	7 Nicolf	15	022 3435-	1	

02217037

7

8

3 JURCENOKS ANDRE

4 VAU DELET GILLES

5 LETELLIER NICOLAS

6 QUE HENER SYLVAIN

SAURON RODOLPHE

DÉ	LÉGUÉ	1	ARBITRE				
NOM + Prénom	n° licence	NOM + Prénom	n° licence				

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégue Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48 H. au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Comité de Pilotage 22 de la CFC :	Responsable: Etienne SYMONEAUX - 06 40 45 54 21 - etienne.symoneaux+pet@gmail.com
Membres : <u>Didier de BRITO</u> - <u>Jean-Michel DUE</u>	BOURG - Michel RELO

<sup>\*</sup> contrôle licences sur le fichier excel fourni par Comité 22 PJP. Ce fichier permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

<sup>\*</sup> Si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité Régional de Bretagne

Coupe de France par Équipe des Clubs - Phase départementale- cd22p DM Verso

ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULT

A	Club	de: PERROS GUIR	EC			B	Club de :			B	
	n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS	Terrains	n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS		
TÊTES	1	MALEGOL Julie	13	<b>(2)</b> 0		1	ODILE LETEXIER	9	0 - 2		
	2	HAMON Daniel	13	<b>②</b> -0		2	JURCENOKS ANDRE	9	0 - 2		
F	3	Le Fournis laurent	13	<b>(2)-0</b>		3	LETELLIER NICOLAS	5	0 - 2	ES	
۵.	4	Gorry Tulien	10	2 - 0			VAUDELET GILLES	13	06	ص م	
ES	5	MALEGOI Gilles	8	2 - 0			QUE HE NER SYLVAIN	/3	0(2	Ä	
TÊTES	6	le Non Yvan	13	2-0		6	SAURON RO DOLPHE	9	0 - 2	H	
		S/TOTAL I	PTS >	8	Terrains		S/TOTAL PTS	S >	11	S	
	1	HALEGOL Julic	12	$\sqrt{3}$ 0			ODILE LETEXIER	0			
	2	GORRY Julien	12	<u>ال</u>		2	LETECLIER THISKEY	8	0 - 3		
رم ا م	1	HAMON Doniel	13	<b>/3</b> )- 0			LETELLIER NICOLAS	9	0 - 3		
Ĕ	2	le Fournis Julien	1-2	0		2	QUEMENER SYUAIN	<u> </u>	0-3	DO	
UBLETTES	: :	le NOA Pran	12	$\sqrt{3}$	, ]	1	JURCE NOKS ANDRE	Q	0.2	Ĕ	
18	2	MELIND Didier	1)	$\bigcup_{i=1}^{n}$		2	SAURON RODOCPHE	0	0-3	BLE	
	Joueur remplaçant n° 1 :				Terrains oueur remplacé n° 1 :						
_					Joueur remplaçant n° 1 :						
	·····	remplacé n° 2 :			<u>.</u>	Joueur remplacé n° 2 :					
	Joueur remplaçant n° 2 :					Joueur remplaçant n° 2 :					
	S/TOTAL PTS > 9			)			S/TOTAL PTS >				
	2					1		A SA			
	3			5 - 0	-	2			0 - 5		
S	1		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			3 1				_	
Ë	2			5 - 0		2			0 - 5	꼰	
Ш	3				Ī	3		:	0-3	PLE	
RP	Joueur i	remplacé n° 1 :			Terrains	oueur i	emplacé n° 1 :			=	
F	Joueur remplaçant n° 1 :			Joueur remplaçant n° 1 :					S3		
ŀ	Joueur remplacé n° 2 :				Joueur remplacé n° 2 :						
ŀ	Joueur remplaçant n° 2 :				<u> </u>	Joueur remplaçant n° 2 :					
	S/TOTAL PTS >				L	S/TOTAL PTS >					
A	Tota	l Général Equipe A PTS	>   -	1		B	Total Général Equipe <b>B</b>	PTS >	1		
Gagna	Gagnante : Equipe n° A du Club de PerroS										
Perdante: Equipe n° du Club de											
Signat	Signature Capitaine Equipe A Signature de l'Arbitre Signature Capitaine Equipe B										
1 dalu											
										100	

Réserves :

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé dans les 48 heures au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée

Le club ayant gagné la rencontre doit transmettre : les résultats (tél ou mail) dès le soir de la rencontre au référent CFC et les feuilles de match (mail ou poste) dès le jour suivant les rencontres au référent CFC. Ci-dessous : référent CFC : Étienne SYMONEAUX – 65, chemin de Landerval - 22700 PERROS GUIREC - 06 40 45 54 21 – etienne.symoneaux+pet@gmail.com